Communiqué de presse – Berne, le 5 novembre 2026

La Chambre médicale adopte une résolution sur la responsabilité partagée en matière de coûts

La prise en charge de la population suisse doit reposer sur les besoins médicaux plutôt que sur un budget global. C'est ce qu'a confirmé aujourd'hui la Chambre médicale de la FMH, l'organe suprême du corps médical suisse, lors de son assemblée, rejetant ainsi clairement la limite absolue de 4 % fixée par le Conseil fédéral pour la hausse des coûts médicaux ambulatoires globaux.

Le corps médical assume sa part de responsabilité dans l'évolution des coûts et soutient de nombreuses mesures pour garantir la viabilité financière du système de santé. Il est notamment favorable à l'introduction neutre en termes de coûts du nouveau système tarifaire ambulatoire composé du TARDOC et des forfaits, et s'engage aux côtés des partenaires tarifaires pour un perfectionnement du tarif sur la base de données et de corrections conformes au principe de causalité.

En revanche, il ne peut être tenu pour responsable des hausses de coûts qui échappent à son influence, raison pour laquelle il s'oppose à la décision du Conseil fédéral de limiter à 4 % par an la hausse des coûts de l'ensemble des prestations médicales ambulatoires.

Dans cette résolution intitulée « Une prise en charge adaptée aux besoins médicaux plutôt qu'un budget global », les membres de la Chambre médicale demandent au Conseil fédéral de lever cette limite rigide de 4 % qui ne tient pas compte des raisons à l'origine de la hausse des coûts. Ainsi, le corps médical suisse n'a aucune influence sur une éventuelle augmentation du prix des médicaments due à la hausse des droits de douane américains. Le vieillissement de la population, les épidémies ou encore le transfert, souhaité sur le plan politique, des prestations hospitalières vers le secteur ambulatoire peuvent également faire augmenter les coûts. Or un budget global indifférencié ne tient compte d'aucun de ces facteurs.

En juin 2024, la population avait d'ailleurs rejeté à 63 % l'initiative pour un frein aux coûts du Centre et, avec elle, le principe d'un budget global.

ISFM : retard rattrapé et jalons posés
En plus du vote sur la résolution, les membres de la Chambre médicale se sont réjouis que l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) ait réussi à résorber le retard accumulé dans l'octroi des titres de spécialiste au cours des douze derniers mois et que ces derniers soient à nouveau décernés dans les délais usuels depuis cet été. Parallèlement, les déléguées et délégués ont pris plusieurs décisions stratégiques fondamentales afin d'assurer la pérennité des structures de l'ISFM.

Informations complémentaires
Lien vers la résolution

Renseignements
Politique & communication, FMH, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

Fédération des médecins suisses (FMH)
La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.